

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2010 A 19 HEURES

Présents : MM Lugan Patrick, Trégou Paulette, Saint Martin Claude, Coulon Jean Claude, Jean Monique, Loubières Catherine, Wookey Jennie, Relier Raymond, Labruyère Richard, Lacam David.

Absent : Mr Campana Robert

Secrétaire de séance : Mr Saint Martin Claude

- 1) Le conseil Municipal approuve les procès verbaux des réunions du 10 septembre 2009 et du 12 novembre 2009 .
- 2) **Rémunération de l'agent recenseur** : Mr le Maire indique au Conseil Municipal que le recensement de la population sera effectué du 21 janvier au 20 février par Sabrina CROIZET . Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide de la rémunérer de la manière suivante :
 - les 2 séances de formation : 200€
 - les kilomètres effectués durant la période de recensement seront relevés par Melle CROIZET et rémunérés suivant le barème en vigueur appliqué aux agents des collectivités territoriales
 - chaque bulletin individuel et feuille de logement remplis seront rémunérés au tarif institué par l'INSEE .
- 3) **Décision modificative** : Le Conseil Municipal décide de procéder au réajustement des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :
 - 155 € au compte 6226 (honoraires)
 - + 155€ au compte 7391173 (plafonnement au titre de la Taxe Professionnelle)
- 4) **Station de production de l'eau de Frayssinet** : Malgré la préconisation de la DDEA du Lot, suite à sa visite de réseau en date du 27 octobre 2009, d'abandonner la ressource au profit du raccordement Bouriane, le Conseil Municipal décide de la conserver à l'unanimité .
- 5) **Abattage d'un arbre au cimetière** : 2 devis ont été demandés :
 - CALLES Serge propose 470€ pour l'abattage simple, 630€ pour l'abattage et l'enlèvement
 - BRACHET Pascal propose 250€ l'abattage , 538,20€ l'abattage et l'enlèvement .Le travail sera effectué par Mr BRACHET
- 6) **Réforme des collectivités territoriales** : Mr le Maire fait part au conseil municipal de la motion relative à la réforme des collectivités territoriales .
- 7) **Vitesse au Pont de Rhodes** : Le Conseil Municipal est informé des résultats du contrôle de vitesse qui a été effectué sur la route du Pont de Rhodes à la route de Montfaucon , en passant devant chez Yannick ROUFFET . Au vu des résultats, relativement corrects, le conseil s'interroge sur l'utilité d'installer des panneaux .